



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU LUNDI 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit avril à dix huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est réuni à la salle polyvalente de Vimpelles, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE

### Etaients Présents :

Mme COUTURIER Bernadette (Baby); M. ANQUETIN Rémy (Balloy); Mrs BEAUDET Bernard & CHAPLOT Jean-Luc (Bazoches-les-Bray); Mrs MARCADET Emmanuel, FARSSAC Pascal, SAUNIER Louis & Mmes TRIVIER Julie, LUBRANO Stéphanie (Bray-sur-Seine); M. DELORME Luc (Cessoy-en-Montois); M. DELANNOY Jean-Pierre (Chalmaison); Mrs BIGOT Jean-Yves & LAMARQUE Jean-Claude (Châtenay-sur-Seine); M. VALLE Alain (Coutençon); Mme LETERRIER Carine, Mrs ROSSIERE-ROLLIN Serge & PASCUAL-MARTIN Thierry, (Donnemie-Dontilly); M. DEQUIROT Thierry (Egigny); M. LAMOTTE Xavier (Fontaine-Fourches), Mrs FENOT Jean-Paul, LAMOTHE Frédéric & Mme CHANTRAIT Françoise (Gouaix); M. BENOIT Francis (Gravon); M. JEGOUDEZ JC. (Grisy-sur-Seine); Mme VILLIERS N. (Gurcy-le-Châtel); M. BOURLET JP. (Hermé); Mme MICHEL (Jaulnes); M. GENON Fabrice (Jutigny); M. PRAYER Pascal (La Tombe), Mrs MAURY Yannick & PIONNIER Jean-Jacques (Les Ormes-sur-Voulzie); M. RICHARD Jean-Pierre (Lizines); M. FORGET Michel (Luisetaines); M. MARQUES Flavien (Meigneux); M. MINOST Jean-Marie (Mons-en-Montois); M. PETIT Dominique (Montigny-le-Guesdier); Mme ROUVEAU Laurence, Mrs. DENORMANDIE Roger & BIESBROUCK Gilles (Montigny-Lencoup); M. DERETZ Bernard (Mousseaux-les-Bray); M. CAPMARTY André (Noyen-sur-Seine); M. GAUTRY Jean-Claude (Paroy); Mme CHARLE Anne-Marie (Saint Sauveur-les-Bray); M. CHAIGNEAU Jean-Louis (Savins); M. VERBRUGGE Christophe (Sigy); Mme RICHARD Gisèle (Sognolles-en-Montois); M. DUCHEZEAU Yves (Villeneuve-les-Bordes); M SABY Bernard (Villiers-sur-Seine); M. PACHOT Joël (Villuis); Mme LOREGIA Laurette (Vimpelles).

### Excusés :

M. MIRVAULT Dominique (Baby); Mme MOULET Valérie & M. ARLAIS Michel (Donnemie-Dontilly); Mme GUERINOT Laurence (Everly), M. BELESSORT Patrick (Meigneux); Mme SIVANNE E. (Montigny-le-Guesdier); M. CARRASCO Gérard (Mouy-sur-Seine); M BRETON S. (Passy-sur-Seine), M. LAGAN Pierre-Michel (Thénisy); M MARTINET Yves (Villenaux la Petite);

### Pouvoirs :

M. ARLAIS Michel à Mme RICHARD Gisèle; Mme MOULET Valérie à Mme LETERRIER Carine; Mme GUERINOT Laurence à M. BOURLET JP.; M. CARRASCO Gérard à M. DERETZ Bernard; M BRETON S. à M. JEGOUDEZ J.C.; M. LAGAN Pierre-Michel à Mme RICHARD Gisèle; M MARTINET Yves à M. LAMOTTE Xavier.

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de présents : 47

Excusés : 10

Absents : 0

Pouvoirs : 7

Date de convocation : 22/04/2014

Lecture étant faite de la liste des excusés puis des pouvoirs recueillis. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer et la séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Madame Laurette LOREGIA comme secrétaire de séance.

### **A - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 MARS 2014**

En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **B - DELIBERATIONS:**

#### **B - 1) Composition du Bureau communautaire**

Le nombre de Vice-présidents a été fixé à 9 par délibération du 15 avril 2014. Outre le Président et les Vice-présidents, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le nombre d'autres membres à 8 au maximum.

### **B – 2) Constitution des commissions**

Chacun des neuf Vice-présidents aura pour fonction d’animer l’une des commissions retenues, à savoir :

- Madame Anne-Marie CHARLE, les commissions «Finances» et «Développement économique»;
- Monsieur Xavier LAMOTTE, la commission «Jeunesse et sports»;
- Madame Gisèle RICHARD et Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN les commissions «Culture et patrimoine», «Transports»;
- Monsieur Rémy ANQUETIN, la commission «Tourisme et communication»;
- Monsieur Emmanuel MARCADET, la commission «Petite enfance»;
- Monsieur Jean-Pierre BOURLET, la commission «Bâtiments et travaux»;
- Monsieur Jean-Claude JEGOUDEZ, la commission «Aménagement numérique»;
- Monsieur Jean-Claude GAUTRY, la commission «Environnement et SPANC».

Les conseillers motivés pour rejoindre l’une d’entre elles sont d’ores et déjà invités à faire acte de candidature auprès des référents susmentionnés.

### **B – 3) Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO)**

Pour la Communauté de Communes Bassée Montois, la CAO doit comprendre le Président et 3 membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame CHARLE, Messieurs BOURLET et GAUTRY ont été proclamés membres titulaires de la commission d’appel d’offres. Leurs suppléants respectifs sont Messieurs JEGOUDEZ, LAMOTHE et DERETZ.

### **B – 4) Représentation au syndicat mixte d’aménagement numérique**

Les statuts du syndicat fixant pour la Communauté de Communes Bassée Montois le nombre de délégués à 2 titulaires et 2 suppléants, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, désigne :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
JEGOUDEZ Jean-Claude,	LAMOTHE Frédéric,
GAUTRY Jean-Claude,	VALLEE Alain,

### **B – 5) Représentation au Pays du Grand Provinois**

Les statuts de l’association fixent le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants pour la Communauté de Communes Bassée et à 5 titulaires et 5 suppléants pour celle du Montois ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu de trois abstentions, désigne :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Emmanuel MARCADET	Rémy ANQUETIN,
Jean-Pierre DELANNOY,	Luc DELORME,
Serge ROSSIERE-ROLLIN,	Jean-Yves BIGOT,
Xavier LAMOTTE,	Thierry DEQUIROT,
Francis BENOIT,	Laurence GUERINOT,
Roger DENORMANDIE,	Jean-Pierre BOURLET,
Jean-Claude GAUTRY,	Michel FORGET,
Christophe VERBRUGGE,	Evelyne SIVANNE,
Gisèle RICHARD,	Jean-Louis CHAIGNEAU
Anne-Marie CHARLE,	Joël PACHOT,

### **B – 6) Représentation à la CLI auprès des installations nucléaires de base de Nogent-sur-Seine**

Monsieur Bernard DERETZ ayant, en 2009, été désigné comme représentant de la Communauté de Communes de la Bassée, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide de le reconduire.

## **B – 7) Représentation au Conseil d'administration de la Résidence de l'Etang**

### **Broda**

Cette Résidence foyer logement a été construite en 1975. Elle propose une offre de 68 studios et 6 appartements, ainsi que des services annexes, à des personnes âgées autonomes.

La Communauté de communes est liée depuis 2003 à l'association de gestion par une garantie d'emprunt. Elle ne lui apporte aucune subvention. Outre ce lien, les statuts de l'association stipulent que les 15 membres de droit de l'association de gestion de la Résidence sont les délégués titulaires désignés par le Conseil communautaire parmi ses membres.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une abstention, désigne Mesdames Evelyne SIVANNE, Laurence GUERINOT, CHARLE Anne-Marie, MICHEL Monique, Messieurs MARCADET Emmanuel, Rémy ANQUETIN, Jean-Pierre DELANNOY, MAURY Yannick, MIRVAULT Dominique, CARRASCO Gérard, BEAUDET Bernard, CAPMARTY André, SABY Bernard, FENOT Jean-Paul, PACHOT Joël, comme représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion de la Résidence.

## **B – 8) Délégations au Président**

Délégation de compétences a été accordée par le Conseil communautaire au Président par délibération du 15 avril 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre ces compétences aux 13 points suivants :

- 1° - De procéder, dans la limite de 207 000 Euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements;
- 2°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés sans formalités préalables ;
- 3°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4°- De passer les contrats d'assurance ;
- 5°- De créer les régies comptables ;
- 6°- D'accepter les dons et legs;
- 7°- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9°- D'exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, pour le seul objet d'aménagement du territoire et de développement économique;
- 10°- D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle,
- 11°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 10.000 € ;
- 12°- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13°- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 Euros;

## **B – 9) Indemnités de fonction du Président**

L'indemnité mensuelle maximale légale étant 2 565,99 €, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le montant à 900 Euros.

### **B – 10) Indemnités de fonction des Vice-présidents :**

L'indemnité mensuelle maximale légale étant 940,10 €, le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une opposition, décide de fixer le montant à 500 Euros.

### **B – 11) taux de contributions directes :**

Comme il avait été annoncé, le budget 2014 se veut être un budget de transition. Si l'autofinancement y est minoré, une réserve est néanmoins consentie pour faire face aux imprévus.

Il convient, en outre, que la fiscalité additionnelle soit diminuée du montant de la participation financière aux services départementaux d'incendie et de secours qui va transférée aux Communes. C'est dans ce contexte que le produit attendu de fiscalité conduit à un montant de 1 275 896 Euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de 2014 comme suit :

intitule	bases 2014	taux 2014
TAXE HABITATION	26 001 000 €	2.34 %
TAXE FONCIER BATI	19 092 000 €	2.50 %
TAXE FONCIER NON BATI	1 766 000 €	5.09 %
Cotis . foncière des entreprises	3 470 000 €	2.89 %

## **C – QUESTIONS DIVERSES:**

### **C – 1) Statuts communautaires :**

Etant donné le travail important fourni par les précédents Vice-présidents pour l'élaborer, le projet de statuts ne devrait être revu qu'à la marge. Il le sera compte tenu des éléments nouveaux : une DGF majorée pour la Communauté de Communes par l'effet du transfert par les Communes de leur compétence en matière d'ordures ménagères ; les conséquences de la loi ALUR en matière de transfert du PLU aux intercommunalités et d'instruction des permis de construire; l'application de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires. Cet ajustement statutaire ne manquera pas de faire l'objet de plusieurs réunions de bureau et d'amicales des Maires.

### **C – 2) Maintien du centre postal de Bray-sur-Seine**

Le personnel postal ayant sollicité un soutien des élus locaux, il est proposé que la Communauté de Communes élabore une délibération type à l'usage de l'ensemble des Communes.

### **C – 3) Contrat départemental de développement durable**

Une présentation du projet de territoire et de son programme d'actions aux nouveaux conseillers sera prochainement organisée.

### **C – 4) La Tombe – Capitale de la joie**

Une participation du plus grand nombre à l'élection de La Tombe, comme Capitale de la joie, est sollicitée. La Communauté de Communes assurera la diffusion du lien pour accéder au site Internet « hellojoy.fr ».

### **C – 5) Dossier Santé**

Monsieur DENORMANDIE sera l' élu référent pour ce dossier.

Le présent ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, le Présidente clôt la séance à 20h10.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Roger DENORMANDIE

